

BILAN DE LA CONCERTATION

Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-17

SAGE de la SEE et des Côtiers granvillais

-

Dates de la concertation

Du 1 avril 2025 au 31 mai 2025

Sophie MARIE et Bruno BOUSSION
garant.e.s désigné.e.s par la CNDP

-

Date de remise du rapport, le 30 juin 2025



commission
nationale du
débat public



Sommaire

Sommaire	2
Avant-propos	3
Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Les enseignements clefs de la concertation	3
Les principales demandes de précisions et recommandations des garant.e.s.....	4
Introduction.....	5
Le plan objet de la concertation	5
La saisine de la CNDP	9
Garantir le droit à l'information et à la participation	10
Le travail préparatoire des garant.e.s.....	11
Les résultats de l'étude de contexte	11
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation.....	13
Avis sur le déroulement de la concertation.....	15
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?.....	15
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?.....	15
Synthèse des arguments exprimés	16
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation	16
Climat, qualité et gestion de l'eau	16
Gestion des milieux naturels, inondations, ruissellement et continuité écologique	20
Le cahier d'acteur de la FDSEA	24
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme ..	24
Précisions à apporter de la part du responsable du SAGE	24
Recommandations du/de la garant.e pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique	24
Liste des annexes	25

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garant.e.s de la concertation préalable. Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 30 juin 2025 sous format PDF non modifiable au responsable du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sée et des côtières granvillais pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au plan (art. R121-23 du Code de l'Environnement). <http://www.sage-see-cotiers-granvillais.fr>

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du SAGE publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Les enseignements clefs de la concertation

La concertation préalable sur le projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la vallée de la Sée et des côtières granvillais portée par la CLE (Commission locale de l'eau) et l'instance dédiée du S.M.P.G.A. (Syndicat Mixte de Production et de Gestion de l'Avranchin) a fait ressortir les points suivants :

- Pour une grande partie du public le dérèglement climatique est inéluctable, générant une inquiétude certaine.
- La qualité de l'eau potable est une préoccupation majeure : nitrates, pesticides, résidus médicamenteux, microplastiques, C.E.T (Centre d'Enfouissement Technique) de Cuves..., mais également celle des eaux de baignades du fait selon certains des stations d'épuration.
- La baisse des niveaux des cours d'eau en période d'étiage suscite de l'inquiétude ; comment stocker l'eau ?
- La gestion quantitative actuelle de l'eau est interrogée qu'elle soit le fait des collectivités (fuites des réseaux...), des particuliers ou bien des agriculteurs et des industriels tout en reconnaissant la nécessaire solidarité entre les acteurs.
- L'agriculture a occupé une place centrale, l'agrandissement des exploitations, le développement de la méthanisation étant mise en cause dans la réduction des haies alors que leur rôle bénéfique sur le ruissellement est admis par tous.
- La complexité de la réglementation actuelle (gestion des haies, de la ripisylve) a été souvent dénoncée de même que le coût de l'entretien, certains exprimant le besoin d'un soutien financier.
- Certains élus ont manifesté une forte inquiétude face à la mise en place de mesures réglementaires qui mettraient en cause les documents d'urbanisme actuels ou en préparation. L'incidence de nouvelles mesures réglementaires suscite l'inquiétude chez les agriculteurs au regard de la nécessaire évolution des structures d'exploitation.

La participation du public aux réunions a été relativement faible. La tenue de stand mobile sur 9 marchés a permis le recueil d'avis. La mise en ligne d'un questionnaire a efficacement complété le dispositif. Mais on ne peut que constater l'absence de contributions sur le site de la concertation à l'exception d'un cahier d'acteurs remis par le FDSEA¹.

¹ Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Au terme de cette concertation, il apparaît qu'il sera nécessaire de continuer à associer le public aux propositions d'actions qui résulteront des différents groupes de travail, mais également le public jeune.

Les principales demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Les principales demandes de précisions et recommandations que les garant.e.s formulent à l'issue de la concertation préalable sont mentionnées ci-après. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points.

Un tableau complet, en annexe 1, est transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre à ces observations.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. La priorisation des usages de l'eau a été soulevée durant la concertation. Il y aurait lieu de préciser si le SAGE traitera de cette thématique et de quelle manière.

2. La capacité des syndicats d'eau à assurer un approvisionnement quantitatif suffisant aux différents acteurs du territoire a été questionnée. Le SAGE a-t-il compétence pour répondre à cette demande ?

3. Les contraintes réglementaires à l'utilisation des eaux récupérées ont été questionnées. Le SAGE peut-il prendre en compte cette demande pour en faciliter l'usage ?

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. Pour une bonne visibilité et lisibilité de la gouvernance du SAGE, il serait opportun que la CLE dispose de sa propre page au sein du site du SMPGA pour partager sa politique de l'eau avec le public et notamment les priorités qu'elle se donnera au regard des moyens financiers dont elle disposera.

2. Associer le public jeune à travers son parcours scolaire ou par le milieu associatif

3. Poursuivre la sensibilisation large de l'ensemble des élus aux évolutions qui résulteront des travaux des différentes commissions au sein de la CLE.

4. Compte tenu de l'inquiétude exprimée par certains élus sur le besoin de compatibilité entre les différents documents d'urbanisme et le SAGE, poursuivre la concertation avec ceux-ci paraît nécessaire pour assurer une efficacité des actions ou réglementations qui seront actées dans le PAGD et le règlement du SAGE

5. Prendre en considération les demandes éventuelles du milieu associatif de participer aux travaux d'élaboration du SAGE

Introduction

Le plan objet de la concertation

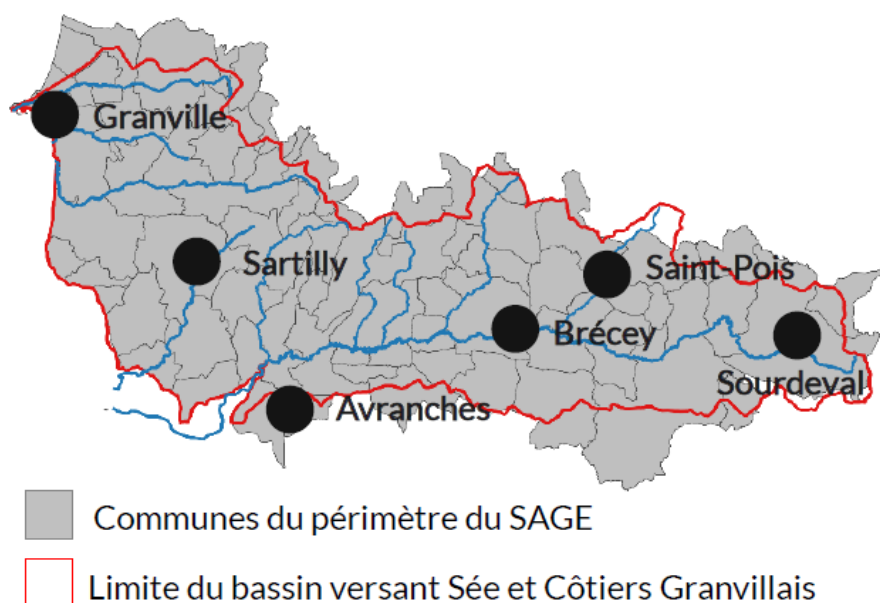
- **Responsable du plan et décideurs impliqués :**

Le SAGE est élaboré par une Commission Locale de l'Eau (CLE), commission administrative sans personnalité juridique.

Sa composition a été arrêtée le 11 avril 2018 par arrêté préfectoral, puis modifiée le 13 septembre 2021. Ses 31 membres sont répartis en 3 collèges :

- Collège des collectivités : 16 membres
- Collège des usagers : 8 membres
- Collège des services de l'Etat : 7 membres

- **Carte du projet et plan de situation :**



(Source : Dossier de concertation)

Le périmètre du SAGE présente également deux sous-zones hydrographiques orientés Est-Ouest :

1. **Bassin versant de la vallée de la Sée** qui prend sa source à l'Est de Sourdeval (commune de Brouains) et parcourt 78 km avant de confluer avec la Sélune pour se jeter dans la baie du Mont-Saint-Michel. *Ce bassin versant est crucial pour la gestion des ressources en eau et la protection des milieux naturels.*
2. **Territoire côtier entre Granville et Avranches**, cette zone côtière et son arrière-pays sont traversés par quatre cours d'eau côtiers, relativement courts (environ 25 km) et peu profonds, qui se jettent directement dans la baie. Des difficultés d'écoulement des eaux y sont constatées, *ce qui souligne l'importance d'une gestion intégrée des ressources en eau pour éviter les inondations et préserver l'écosystème local.*

Le réseau hydrographique (= 25 ruisseaux) est en majorité en bon état écologique, 4 ruisseaux avec un état moyen et 1 qualifié de médiocre.

La qualité de la masse d'eau du fond de la Baie est fortement influencée par l'ensemble des apports d'eau douce des côtiers (pression minérale, apports de limon...)

Une attention particulière est portée sur les problématiques d'assainissement dont la gestion des eaux pluviales en période de pluviométrie intense avec les risques de contamination fécale qui peuvent impacter les productions conchyliques de la Baie.

- **Objectifs du projet selon leur porteur de projet**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Sée et des Côtiers Granvillais doit répondre aux enjeux du territoire identifiés dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie:

- ↳ **la préservation de la ressource en eau**, aussi bien sur un aspect qualitatif (microbiologie et nutriments) des cours d'eau et des eaux de la Baie du Mont-Saint-Michel que quantitatif (garantie des niveaux suffisants dans les rivières permettant la survie des espèces aquatiques)
- ↳ **le maintien des usages prioritaires** comme l'alimentation en eau potable, les activités de conchyliculture et de pêche à pied, de pêche professionnelle ainsi que la baignade
- ↳ **la gestion et la protection des milieux naturels** par la restauration de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau, la préservation des zones humides et du patrimoine naturel exceptionnel et ordinaire avec notamment les poissons migrateurs, comme le saumon
- ↳ **la prévention des risques**, en particulier le ruissellement rural et les inondations ainsi que les submersions marines et l'érosion du trait de côte

L'objectif du SAGE n'est pas de résoudre des problèmes de gestion quantitative ou qualitative des eaux existantes mais d'élaborer une politique de l'eau à l'échelle du bassin versant dans le but d'anticiper les changements (climatiques, démographiques...), de se préparer avec les acteurs locaux à ceux-ci.

- **Caractéristiques du plan et alternatives mises au débat**

Après plus de 2 ans de travail en commission et avec l'appui du cabinet d'étude DMEAU, il a été élaboré 3 scénarios et 124 leviers d'action répartis selon 9 thématiques.

Aujourd'hui, 3 scénarios ont été envisagés :

- ↳ A : un SAGE pour maintenir les usages actuels

- ↪ B : un SAGE pour préserver les sols et les Eaux (répondre au court terme)
- ↪ C : un SAGE développant une stratégie de lutte et d'adaptation au changement climatique

Pour chacun desquels 9 thématiques transversales ont été développées et 124 leviers d'action identifiés.

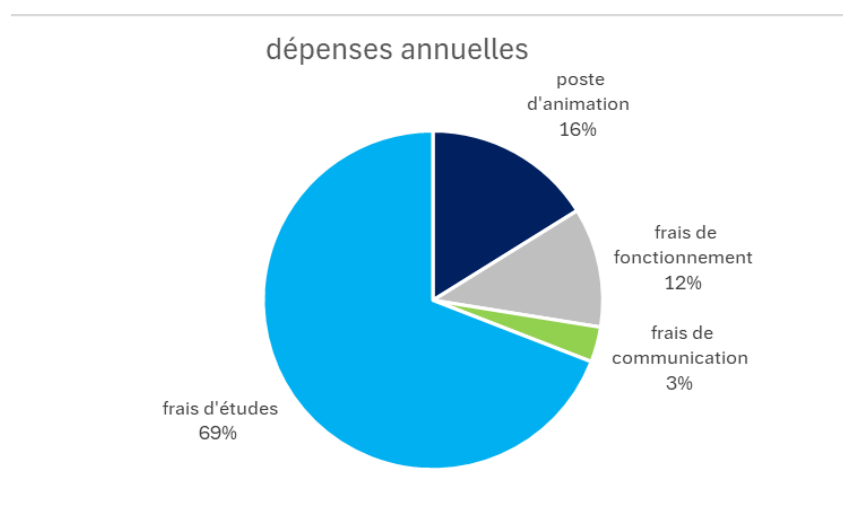
	Scénarios	A	B	C	
Thématiques	lessivage	4	3	4	leviers d'action
	érosion/ruisselement	5	8	3	
	Milieux naturels terrestres	7	7	5	
	Milieux aquatiques	6	9	5	
	Quantitatif	5	8	3	
	Pluvial	3	5	2	
	Eaux usées	4	6	1	
	Pollution microbio	7	4	3	
	autres risques	7			

La concertation devra permettre au grand public de hiérarchiser ses objectifs prioritaires, les leviers d'action à mettre en œuvre, notamment ceux qui doivent se traduire réglementairement.

• Coût

Le cout estimatif global a été défini comme suit :

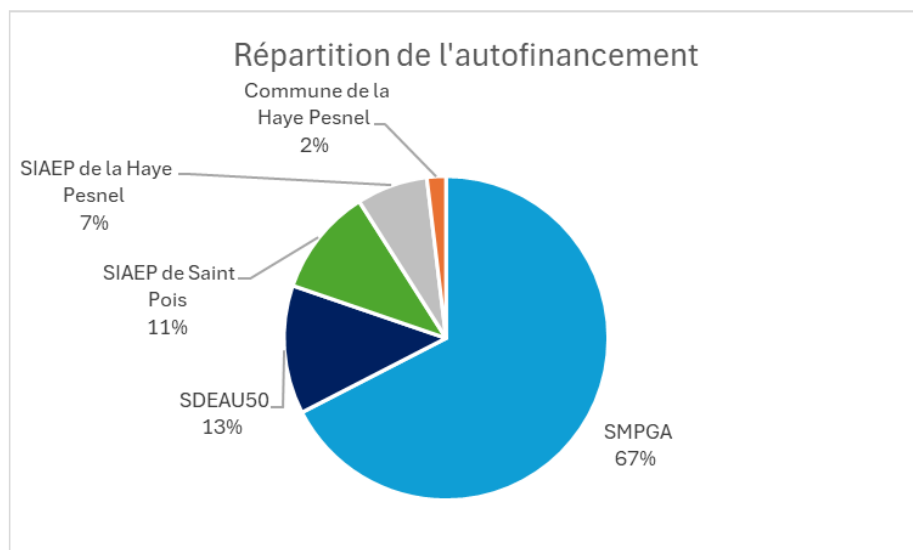
	2021	2022	2023	2024	2025	total
poste d'animation	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	175 000 €
frais de fonctionnement	24 800 €	24 800 €	24 800 €	24 800 €	24 800 €	124 000 €
frais de communication	7 300 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	36 500 €
frais d'études		150 000 €	150 000 €	150 000 €		450 000 €
Total	67 100 €	217 100 €	217 100 €	217 100 €	67 100 €	785 500 €



(Source : Dossier de concertation)

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie participe à l'animation au taux de 50% et aux frais d'étude au taux de 80%.

Le solde est réparti entre les producteurs d'eau adhérents à la compétence « SAGE » du SMPGA au prorata du prélèvement sur la ressource en eau.



(source : dossier de concertation)

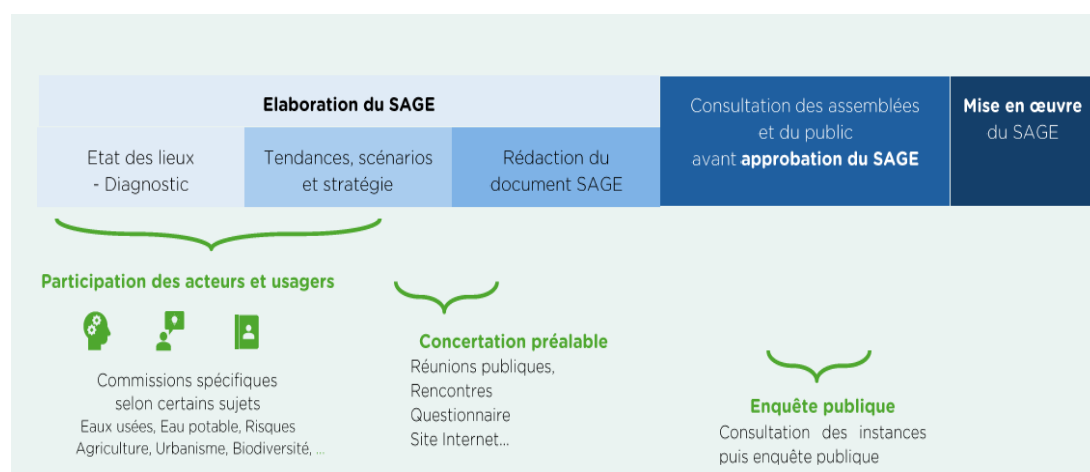
• Contexte du projet

La distinction entre la vallée de la Sée et la zone côtière se traduit également dans les craintes que les acteurs locaux ressentent vis-à-vis de ce projet. La ressource en eau (quantitativement et qualitativement) étant produite dans la vallée de la Sée, ses acteurs, notamment les agriculteurs, craignent de supporter l'essentiel des contraintes au service de la population côtière qui en période estivale est la principale consommatrice d'eau.

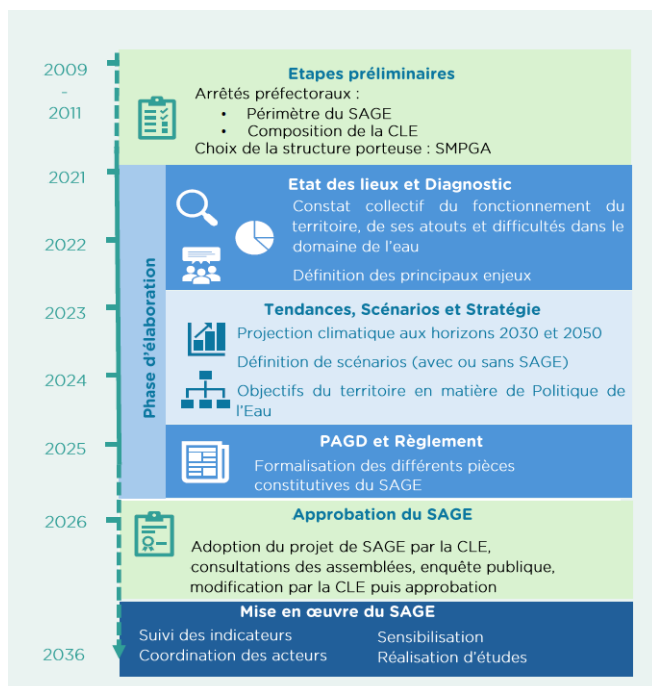
La commission locale de l'eau a choisi de confier au SMPGA² le rôle de structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE. Celui-ci a intégré cette nouvelle compétence par la mise en place d'un collège de 24 délégués dont les 5 collectivités productrices d'eau potable.

Le choix d'avoir confié l'animation du SAGE à un syndicat de production d'eau qui couvre un territoire propre, présente un risque de confusion aux yeux du public entre son rôle de producteur d'eau au bénéfice de son territoire particulier et son rôle dans l'élaboration du projet de SAGE puis dans son animation

• Calendrier du projet et de la mise en œuvre prévisionnel



² SMPGA : Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin



Le projet de SAGE
 sera soumis à
 enquête publique en 2026.

(source : dossier de concertation)

La saisine de la CNDP

• Contexte de la concertation

La CLE (Commission Locale de l'Eau), instance de concertation et de décision du SAGE, a été constituée le 09/06/2011, puis modifiée le 06/06/2015 et le 31/03/2016 et enfin le 09/09/2021.

Pour mettre en œuvre le SAGE, la CLE s'appuie sur une structure porteuse, le SMPGA³, « *bras armé de la CLE* », le SMPGA ayant été constitué en 2014 entre les collectivités d'Avranches et de Granville pour répondre aux besoins croissants en eau, l'attractivité du littoral et son urbanisation générant un afflux de population, entre autres pendant la période estivale. Il est un des 5 syndicats producteur d'eau du territoire.

Par modification de ses statuts le 30 décembre 2019, le SMPGA a intégré une compétence complémentaire par la mise en place d'un collège de 24 délégués dont les 5 collectivités productrices d'eau potable. Il assure la mise en œuvre des décisions prises par la CLE en mobilisant les financements nécessaires.

Des commissions de travail ont mené des travaux (réunions de travail, sessions d'approfondissement thématique, visites de terrain...) conjointement avec le bureau d'études DMEAU en 2022 et 2023 qui se sont traduits par la rédaction de :

- ↳ Un Etat des Lieux (23 novembre 2022) en référence à la période 2015/2020 en associant à l'approche qualitative des eaux à une approche quantitative
- ↳ Un Diagnostic (décembre 2022) pour identifier les relations de causes à effets permettant d'expliquer les variations des masses d'eau sur ce territoire.

En 2023, la réflexion s'est poursuivie sur les enjeux du territoire, l'élaboration de 3 scénarios tendanciels :

³ SMPGA : Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin

- ↗ A : un SAGE pour maintenir les usages actuels
- ↗ B : un SAGE pour préserver les sols et les Eaux (répondre au court terme)
- ↗ C : un SAGE développant une stratégie de lutte et d'adaptation au changement climatique

Pour chacun desquels 9 thématiques transversales ont été développés et 124 leviers d'action potentiels recensés.

A ce stade, la concertation va permettre de soumettre au public ces scénarios et les actions proposées.

- **Décision d'organiser une concertation**

Par décision lors de la séance plénière du 5 juin 2024, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L121-17 et a désigné Monsieur Bruno BOUSSION et Madame Sophie MARIE comme garant.e.s de la concertation, en réponse à la saisie de la CLE.

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du/ de la garant.e qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garant.e.s**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les garant.e.s avaient pour mission d'être particulièrement attentif à ce que « l'association du public porte à minima sur les orientations à long-terme qui seront fixées » en mobilisant « un large public sur ce sujet de planification et de coordination ...avec le cercle de travail des nombreuses parties prenantes organisées dans une comitologie qui leur est propre ». Le débat autour des enjeux agricoles, et environnementaux et de l'ensemble des usages de l'eau dans un contexte de réchauffement climatique est un point important de cette concertation.

Dans le mois suivant la fin de la concertation préalable, les garants devront élaborer un bilan qui est transmis au MO qui le publie sans délai sur son site. Ce bilan est joint au dossier d'enquête publique.

Le travail préparatoire des garant.e.s

Les résultats de l'étude de contexte

Afin de préparer cette concertation les garants ont mené une étude de contexte à travers plusieurs entretiens avec des acteurs locaux. Ce travail préalable à la concertation avait pour objectif d'identifier les principaux enjeux liés à ce projet, afin de pouvoir recommander une démarche de concertation sur l'ensemble du périmètre du SAGE et adaptée aux enjeux et aux différents publics pré-identifiés.

- Périmètre de la concertation et acteurs rencontrés

o Les entretiens

En raison de la taille du secteur, certains interlocuteurs se trouvaient être membre de plusieurs collèges et se sont exprimés à plusieurs titres.

Ainsi, des entretiens se sont déroulés avec :

- Des élus municipaux de St Pois, Brécey, La Chapelle Cécélin, ... ou de communautés de communes et des élus du Conseil départemental de la Manche,
- Des représentants de la chambre d'agriculture, du Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) de Normandie – Mer du Nord conjointement avec celui de la Bretagne Nord,
- Le Président de la délégation centre et Sud Manche de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI),
- Les syndicats de production d'eau potable et d'assainissement d'eaux usées (Syndicat d'eau de Saint-Pois, le SDEAU50, le Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise (SMAAG)),
- L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN Caen), la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL Caen), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche (DDTM50),
- Des représentants d'associations telles que la Fédération de l'Electricité Autonome Française (FEAF), AVRIL qui est une association de préservation de l'environnement, de sensibilisation et d'éducation vers un développement durable, l'Office DYnamique Sauvegarde de la vallée de la SEE (ODYSSEE) qui s'engage sur la question de l'eau et de l'environnement.

o Protection de l'environnement

Le périmètre de la zone Natura 2000 de la vallée de la Sée étant compris dans celui du SAGE, les garant.e.s ont souhaité participer à deux réunions organisées par la région Normandie et le Préfet de la Manche sur ce thème. Ces séances regroupaient de nombreux interlocuteurs et élus de la vallée de la Sée qui s'étaient opposés au projet d'élargissement de la zone Natura 2000. Cette présence a permis aux garant.e.s de comprendre une partie des difficultés et désaccords qui avaient amenés à cette situation.

o Information

L'élaboration du SAGE de la Sée et des côtiers granvillais était bien connue des acteurs rencontrés, en particulier dans la vallée de la Sée où la crainte de se voir imposer une nouvelle « couche » réglementaire a été de nombreuses fois évoquée.

- Thématiques de la concertation et sujet à traiter

Lors des entretiens, aucun interlocuteur ne s'est déclaré opposé au projet de SAGE mais des inquiétudes ont été exprimées quant à l'arrivée de ce projet sur un territoire divisé et en tension.

○ Contexte du projet et sujets de crispation ou d'opposition

Bien que désormais apaisé, le projet de SAGE intervient sur un territoire qui a récemment connu de fortes tensions au sujet du projet d'extension du périmètre Natura 2000 de la vallée de la Sée.

Le périmètre du SAGE s'étend sur un territoire fracturé entre la population rurale de haute vallée de la Sée et celle plus urbaine et tournée vers le tourisme de la zone côtière. Un projet de nouvelle prise d'eau sur la Sée cristallise les tensions entre ces deux territoires.

○ Attentes des acteurs

Lors des entretiens, le choix des modalités de présentation du projet a été présenté comme sensible et nécessitant une attention particulière autant dans sa forme que dans le choix des thématiques retenues ainsi que des publics visés.

Le SMPGA est la structure porteuse du SAGE mais également producteur d'eau dans la frange littorale du Sud-Manche. La crainte d'une confusion dans ses rôles a été soulevée. Il apparaît donc important de bien délimiter le champ d'action du SMPGA en qualité de structure porteuse.

La question des moyens humains et financiers a été soulevée ainsi que celle du coût des mesures proposées.

Compte tenu des problèmes d'érosion existant sur le territoire, les leviers de lutte contre les risques liés au ruissellement et aux coulées de boue récurrentes devront être abordés/présentés.

Si la nécessité de préserver la qualité des eaux fait consensus, les avis divergent sur le choix et la force des actions à mettre en place pour y parvenir.

La vallée de la Sée est un réservoir de biodiversité, en particulier pour le saumon et l'anguille, de multiples causes sont avancées pour expliquer la baisse de fréquentation observée. L'interrogation sur les possibilités du SAGE de préserver ces milieux menacés par divers prélèvements en aval est posée.

Enfin, le territoire reste marqué par la sécheresse de 2022 et l'aspect quantitatif est également évoqué au regard de l'évolution du climat qui impacte la ressource en eau. La gestion de la ressource nécessite une meilleure connaissance de la quantité des prélèvements.

Malgré toutes ces problématiques, certains acteurs ont fait remarquer que le SAGE ne peut être présenté comme la solution à toutes les difficultés présentes.

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

- **Les recommandations des garant.e.s concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation**

Si, en termes généraux, la problématique de l'eau est un sujet auquel le grand public est sensible, notre expérience nous permet de dire que l'élaboration d'un SAGE est une approche qui ne suscite pas à priori un fort intérêt du grand public.

Aussi, les garant.e.s ont souligné auprès de la CLE la nécessité que le dossier de concertation présente de manière transparente le projet de SAGE à travers une information complète, rédigée dans un langage permettant l'appropriation de ses différents aspects par tous, qu'il détaille les enjeux locaux, la vision du territoire pour le futur ainsi que les impacts à prévoir sur la ressource en eau et sa gestion et l'évaluation des moyens financiers et humains requis.

La présentation des différentes modalités d'action envisagées doit permettre au grand public d'exprimer ses priorités sur les objectifs (qualité d'eau, quantité, biodiversité,...) et le niveau de préconisation du SAGE (sensibilisation des acteurs, incitations, contraintes réglementaires..).

Nous avons recommandé d'aller au-delà de la publicité réglementaire en élargissant celle-ci à travers des canaux d'information et de communication variés, allant du traditionnel aux plus modernes, afin de toucher un public très varié.

Malgré tous les efforts de communication que l'on puisse faire pour inciter le public à s'exprimer durant la concertation, le contact direct avec la population par une présence sur les marchés par exemple est un moyen efficace pour l'associer.

Pour cela, les garants ont recommandé:

- ↳ D'associer les élus du territoire le plus en amont possible par un exposé clair et précis du projet afin d'en faire des relais d'information sur le contenu du projet et les modalités de participation.
Cela peut prendre la forme d'une réunion spécifique avec tous les maires, ou bien faire l'objet d'une intervention dans le cadre des assemblées des communautés de communes par exemple.
- ↳ La mise en place de débats mobiles sous forme de stand sur les lieux fréquentés par le public (Marchés, centres commerciaux...) avec des supports, infographies.
- ↳ Des interventions vers un public jeune en proposant aux établissements scolaires des interventions pour sensibiliser les élèves aux enjeux de demain. Cela pourra se traduire par la rédaction de leurs propositions mais nécessite de se coordonner au plus vite avec les équipes enseignantes. La MFR⁴ de Granville et le lycée agricole de Saint-Hilaire ont déjà manifesté leur intérêt pour cette proposition.
- ↳ Des visites de terrain thématiques permettent d'illustrer les enjeux. Selon les thèmes (gestion des haies et ruissèlement, littoral et qualité des eaux, ...), des acteurs en lien avec le thème pourraient apporter leur témoignage.
- ↳ Des réunions publiques :

⁴ MFR : Maison Familiale rurale

Elles devront couvrir l'ensemble du territoire (Sourdeval, Brécey, Avranches et Granville...) et concernant la gestion du temps, il faudra veiller à privilégier les temps d'échange avec le public.

Pour éviter la confusion entre la CLE et le SMPGA, les garants ont souligné la nécessité que le site dédié à la concertation soit un site propre.

Outre les contenus habituels (mise à disposition du dossier, études techniques existantes, recueil des observations...), il a paru intéressant de proposer la mise en ligne d'un questionnaire sous forme de QCM qui permette d'analyser le ressenti du public.

- **La prise en compte des recommandations par le/la responsable du projet**

Par son organisation, prenant en compte la difficulté à mobiliser le public sur ce sujet, la CLE a choisi d'aller au-devant du public par une présence sur les marchés et en sensibilisant les élus pour qu'ils jouent un rôle de relais auprès de leurs administrés.

Mener une action vers un public jeune ou scolaire n'a pas été retenue, la CLE plaçant cette sensibilisation aux différentes problématiques de l'eau dans une phase ultérieure.

Pour répondre à la demande de la profession agricole d'éviter la concomitance entre la période de concertation et celle des élections aux chambres d'agriculture, le calendrier initialement prévu en début d'année a été reporté au printemps.

Le dispositif de concertation :

Des affiches, des flyers et des articles ont été envoyés dans les communes concernées par le SAGE, accompagnés du dossier de concertation.

Les conseillers municipaux du secteur ont été destinataires d'invitations pour participer aux réunions spécifiques « élus ».

Des avis ont été publiés dans la Manche libre (15 mars) et le Ouest-France (14 mars), des points presse ont été organisés aboutissant à des articles publiés dans le Ouest-France (1^{er} avril) et la Gazette (2 avril) - Trois articles de presse ont été publiés dans le Ouest-France et La Manche libre entre le 17 avril et le 17 mai.

Des publications ont été faites sur les réseaux sociaux au lancement de la concertation préalable et avant chaque réunion publique.

3 réunions publiques et 4 réunions destinées aux élus du périmètre du SAGE

9 débats mobiles sur des marchés

1 site Internet comprenant notamment un registre en ligne et la possibilité de participer via un questionnaire

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Le dossier de concertation a permis au public de situer le cadre réglementaire du SAGE, notamment le rôle de l'Etat dans la délimitation du bassin versant concerné et dans la désignation des membres de la commission locale de l'eau (CLE).

Par une succession d'infographies accompagnées d'explications mettant en exergue les points caractéristiques du territoire, le dossier a bien décrit les caractéristiques géographiques et sociologiques du territoire avec sa particularité de présenter un secteur rural peu densément peuplé, à vocation essentiellement agricole, avec un secteur côtier très urbanisé, à vocation touristique connaissant un afflux de population saisonnière.

Par une présentation des évolutions attendues des besoins en eau au regard du contexte climatique, de la croissance démographique sur le littoral, de l'activité agricole, le dossier a donné au public une vision des enjeux à moyen et long terme.

Chacun des 7 axes de la stratégie proposée par la CLE pour la gestion de la ressource en eau en collaboration avec les acteurs a été clairement proposé dans ce dossier.

Ce dernier a été mis en ligne ainsi que l'état des lieux et le diagnostic du territoire à l'adresse <https://sage-see-cotiers-granvillais.fr/>

Le grand public mais également l'ensemble des élus ont donc eu pendant toute la concertation à leur disposition une information claire, facilement accessible qui lui donnait le même niveau de connaissance que les membres de la CLE.

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

Si le site permettait de déposer des observations en ligne ou de produire un cahier d'acteur, il faut constater que ni le grand public, ni les acteurs n'ont utilisés ce mode de participation alors que la participation au questionnaire a été significative avec 87 réponses.

Le public s'est exprimé lors des échanges pendant les différentes réunions et rencontres, celles conduites sur le secteur côtier ayant regroupé plus de la moitié des 350 contributions recueillies.

Quelques chiffres clefs de la concertation :

350 participant.e.s aux rencontres, dont : réunions publiques: 80 ; réunions « élus »: 80 et 170 sur les marchés

2000 connexions uniques au site internet

1 cahier d'acteurs mais aucune contribution écrite

87 questionnaires remplis

Un questionnaire présent sur le site de la concertation préalable

La CLE proposait au public de répondre à un questionnaire en ligne ou en version « papier » sur les marchés.

Ce questionnaire composé de 28 questions reprenait les principales thématiques du dossier de concertation et permettait soit une première approche, soit d'aller plus loin dans l'expression du public avec des questions plus ou moins ouvertes.

Synthèse des arguments exprimés

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

La concertation menée dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sée et des côtières granvillais a permis de recueillir une multitude d'arguments, d'observations, de propositions et d'interrogations. Ces contributions, recueillies lors des réunions spécifiques ou dans une démarche d'aller vers le public, sur une dizaine de marchés du territoire, illustrent la complexité des enjeux liés à la gestion de l'eau et à la préservation des milieux naturels, à travers les différentes activités humaines dont l'agriculture et l'urbanisme.

Climat, qualité et gestion de l'eau

Impact du changement climatique

Les acteurs du territoire s'accordent à reconnaître que « le dérèglement climatique est inéluctable », avec des effets différenciés selon les zones : « *L'évolution du climat fait que certaines zones qui étaient des prés humides sont maintenant cultivables* ». Pour certains, la fréquence et l'intensité accrue des précipitations modifient « *la dynamique sédimentaire et l'écoulement des fleuves, ce qui accentue les risques d'inondation* » et de dégradation des milieux. Mais une partie du public réfute ce constat et estime que « *les caprices de la météo ont toujours existé, les années sont différentes* ».

Qualité de l'eau : enjeux et causes

Les préoccupations concernant la qualité de l'eau occupent une place centrale dans les échanges. La question de la pollution des eaux est soulevée : « *L'usage des produits phytosanitaires menace les eaux souterraines* » ou encore « *La bande enherbée est insuffisante pour éviter la pollution des cours d'eau lors des épandages.* » Mais sont aussi mis en avant les résidus médicamenteux : « *Quand on va chercher les résidus médicamenteux, on va les trouver* ».

La qualité de l'eau potable est aussi mise en cause par le public, avec des témoignages tels que : « *J'espère pouvoir continuer à boire l'eau du robinet* », « *Y a-t-il des polluants PFAS dans l'eau potable ?* »

Une partie du public dénonce la taille du périmètre de protection : « *Le périmètre de protection est vraiment trop petit, avec la pente on voit les épandages qui arrivent dedans.* » Enfin, la question des normes réglementaires est évoquée : « *Les normes pour l'eau potable de certaines molécules fixées par l'ARS sont réhaussées quand ça dépasse, on ne respecte pas les normes de l'OMS.* »

La qualité des eaux de baignade

Les eaux de baignade, notamment dans la Baie du Mont Saint-Michel et les zones littorales granvillaises, font également l'objet d'attention : « *On a la chance de ne pas avoir d'algues vertes, il faut faire des efforts maintenant pour ne pas dérapier.* » La problématique des rejets polluants lors des épisodes pluvieux est soulignée : « *Dès qu'il y a trois jours de pluie, on ferme la plage en raison des débordements des réseaux d'assainissement ; il faut améliorer ça !* » La durée des fermetures et la fiabilité des mesures sont aussi questionnées : « *La fermeture préventive n'est pas comprise, ça dure trop longtemps, il faut investir dans des techniques de mesure plus rapides.* » Enfin, la crédibilité du pavillon bleu est mise en doute : « *Il existe un doute sur le pavillon bleu : les normes de l'ARS sont moins sérieuses que celles d'Eau et Rivières de Bretagne.* »

La situation spécifique de Centre d'enfouissement technique

Le centre d'enfouissement de Cuves est régulièrement mentionné comme source de pollution : « *Au moulin de Cuves, l'eau est polluée de matières organiques. Elle sent mauvais, ça vient du centre d'enfouissement de Cuves* » ou encore « *Le CET de Cuves pollue l'eau de la Sée.* » La préoccupation concernant la qualité bactériologique est également exprimée : « *Je suis inquiet de la qualité bactériologique de l'eau, particulièrement en lien avec l'enfouissement de carcasses au CET de Cuves.* »

Les interrogations et préoccupations du public sur la gestion de l'eau

Les participants ont exprimé de nombreuses questions et inquiétudes concernant la gestion qualitative et quantitative des eaux souterraines : « *Quelles sont les pressions qui s'exercent sur les eaux souterraines ? Connaît-on les rejets, les points de captage ? Je n'ai pas trouvé la liste sur le site internet.* » La transparence et l'accès à l'information sont ainsi perçus comme essentiels pour rassurer et mieux comprendre les enjeux : « *Il est normal que le consommateur se pose des questions, et c'est utile d'avoir les réponses.* »

Les enjeux liés à la pollution par les nitrates, pesticides, et autres substances sont également au cœur des préoccupations : « *Que fait-on contre les nitrates ou les phosphates ?* » ou encore « *Nitrates, pesticides, est ce que l'eau est de bonne qualité, avec toutes les lois qui changent ?* » La question de la dégradation de la qualité de l'eau est souvent évoquée, avec des demandes d'explication : « *Pouvez-vous expliquer le mouvement de dégradation de la qualité que vous soulignez et leurs causes ?* »

Gestion quantitative de l'eau

La baisse des niveaux d'eau et la gestion en période d'étiage

Certains participants témoignent des problématiques de baisse des niveaux d'eau, notamment lors des périodes d'étiage tant sur la Sée que sur les côtières granvillais. Les participants ont souligné la gravité de la situation : « *La baisse des niveaux d'eau sur la Sée est préoccupante.* »

La question de la capacité à stocker l'eau est posée : « *Peut-on faire des bassines pour retenir l'eau quand il pleut ?* » En cas de nécessité, une répartition est suggérée « *S'il faut stocker l'eau et s'il faut la répartir, la priorité est aux maraîchers qui produisent notre nourriture.* »

Enfin, l'utilisation des eaux pluviales est également évoquée comme une solution visant à limiter la pression sur le réseau d'eau potable : « *Récupérer les eaux de toitures vers une cuve enterrée pour réutiliser dans les WC ou le lave-linge, c'est une solution à développer.* »

Pratiques non raisonnées et responsabilité des collectivités

Les pratiques de certains acteurs sont critiquées, notamment celles des collectivités : « *Les jardinières des communes suspendues sont un non-sens : il faut les arroser tout le temps.* » ou « *Avant de restreindre l'usage de l'eau des particuliers, il faut que les communes fassent leur part.* »

La consommation quotidienne d'eau augmente : « *On consomme plus d'eau au quotidien* » et « *Il faut éduquer à la rareté de l'eau.* »

Si la vétusté des réseaux est présentée comme un gaspillage de la ressource : « *Certains réseaux de distribution ont 20 à 30 % de fuites.* », la manière de responsabiliser les usagers dans ce domaine est aussi questionnée : « *Comment responsabiliser les estivants sur leur consommation d'eau ?* » ou « *Il faut sensibiliser les jeunes qui ont perdu le contact avec la nature et ne se rendent pas compte que l'eau est précieuse.* »

La gestion des prélèvements et des projets en cours

Le projet de prélèvement d'eau sur la Sée, suscite des interrogations : « *Qu'en est-il du projet de prise d'eau sur la Sée ?* » Ses conséquences, associées à la réutilisation des eaux usées, sont évoquées : « *Le projet de prise d'eau sur la Sée et la réutilisation des eaux usées de Granville vont réduire le flux d'eau dans la baie...* » Enfin, alors qu'une partie du public s'interroge sur la connaissance des forages existants et des prélèvements qui sont effectués par ce biais sur la ressource : « *Connaît-on tous les forages ?* », pour d'autres seules « *Les petites exploitations sont soumises à peu de réglementation et peu de contrôle.* »

La consommation industrielle et agricole

Les gros consommateurs d'eau, notamment dans l'agriculture et l'industrie, sont pointés du doigt : « *Les industriels et les maraîchers sont de gros consommateurs.* » ou « *La STELMI consomme beaucoup d'eau.* » La question de la taxation et des autorisations est soulevée : « *Les agriculteurs obtiennent des autorisations de prélèvement d'eau, mais ne sont pas taxés comme les autres habitants.* » La pression exercée par certains élevages de grande taille est aussi mentionnée.

La solidarité et la nécessité de retenues d'eau

Tandis que le transport d'eau vers la côte est perçu comme une démarche de solidarité pour une partie du public : « *Transporter de l'eau vers la côte, c'est normal, c'est une question de solidarité.* », d'autres évoquent la création de bassines pour la collecte des eaux de pluie : « *Pour stocker l'eau quand il pleut, il faut des retenues.* » Enfin, le rôle des petits étangs dans le dispositif de rétention d'eau est évoqué : « *Pour faire des réserves, il faut laisser les petits étangs sans les taxer.* »

La réduction du gaspillage

La sensibilisation du public, notamment des jeunes, est considérée comme essentielle : « *Il faut sensibiliser les jeunes qui ont perdu le contact avec la nature et ne se rendent pas compte que l'eau est précieuse.* » La réduction du gaspillage est aussi un enjeu : « *L'eau est gâchée, les gens s'en fichent.* » Des solutions concrètes sont proposées, comme « *la récupération d'eau froide avant l'eau chaude dans la douche* » ou la promotion d'un mode alternatif d'épuration individuelle : « *La phyto-épuration avec toilettes sèches permet d'économiser beaucoup d'eau, mais les SPANC ne savent pas comment caractériser ce type d'installation.* » De plus, la nécessité d'éduquer à la sobriété est soulignée : « *Il faut responsabiliser les professionnels du bâtiment à la récupération et réutilisation des eaux de pluie.* »

Cependant, des participants estiment qu'« *il n'est pas juste de demander aux particuliers de faire des économies alors qu'il y a des fuites pas réparées ou des purges.* » sur les réseaux.

La gestion de la ressource et évolution des pratiques

Le « *tout électrique* » et son besoin en eau est soulevée : « *L'électrification est un non-sens : il faut beaucoup d'eau pour extraire les minéraux nécessaires aux batteries.* »

Agriculture, élevage et impacts sur les milieux

L'agriculture a occupé une place importante dans l'expression du public, montrant ainsi la place transversale qu'elle occupe dans les différentes thématiques du SAGE.

Évolution agricole et ses enjeux

Pour certains, « *on voit une concentration des élevages, de plus en plus hors-sol, avec les épandages nécessaires.* », constatant que « *L'élevage est en difficulté par manque de main d'œuvre... Les prairies vont diminuer avec la robotisation.* » et soulignant que « *La mécanisation et l'agrandissement des exploitations, notamment par la suppression des talus et des haies, favorisent le ruissellement et l'érosion.* »

Cette évolution sur le maillage bocager est citée : « *Les haies continuent de tomber malgré la réglementation.* »

Le développement de la méthanisation suscite des inquiétudes : « *On a déjà 10 méthaniseurs, on va passer à 30 en 2028. Il y a un risque de pollution, avec des débordements de jus, déjà vus ici et en Bretagne* », cela amenant « *le développement du maïs, l'agrandissement des parcelles et le ruissellement* »

Pour d'autres, « *Les pratiques agricoles ont évolué positivement depuis 30 ans* » mais le contexte économique est mis en avant : « *Il faut payer les produits agricoles le prix qui permette des conditions de production plus respectueuses de l'environnement* »

Le bocage et les haies, les talus

Comme on le constatera infra, les multiples rôles des haies dans la gestion de l'eau ont été soulignés. Ainsi, il est souligné que « *vu la topographie de notre territoire, les haies jouent un rôle important pour conserver l'eau dans le sol et retenir la bonne terre* »

Il est parfois demandé « *une loi sévère pour garder les talus existants* » considérant que « *Malgré la réglementation, les haies continuent de tomber* » alors qu'« *Il faut préserver les talus et en replanter* ». Ce point de vue est nuancé par d'autres : « *Il n'y a plus vraiment de « bocage », qui est un ensemble talus/haies/prairies, mais il reste des haies fonctionnelles* »

Pour d'autres, « *On ressent un accaparement des haies et on veut dicter à leur propriétaire comment les gérer. On fige tout* » considérant qu'il faut « *Maintenir un maximum de haies, oui, mais en gardant de la souplesse pour adapter au matériel.* »

La valorisation du bois des haies en bois énergie avec des chaufferies bois a été à plusieurs reprises proposée. : « *Les chaufferies bois sont un bon exemple de valorisation du bocage quand ça reste à petite taille* », en remarquant que « *Le bois énergie est intéressant pour le chauffage collectif si c'est bien géré et qu'on replante. Ça capte le carbone* ». Cependant cette valorisation suscite des questionnements : « *Les investissements pour exploiter le bois sont importants et difficiles à amortir, le prix ne paie pas tout, il y a la main d'œuvre en plus* »

Gestion des milieux naturels, inondations, ruissellement et continuité écologique

Inondations : perception et gestion

Les inondations sont perçues comme un phénomène ambivalent. *« Les inondations à Ponts créent des dégâts, mais l'inondation du lit majeur est une bénédiction, qui permet la recharge de la nappe alluviale »*, explique un participant. Il remet également en cause la stratégie de lutte contre toutes les inondations : *« Il faut sortir de l'idée de lutter contre toutes les inondations, car elles jouent un rôle écologique essentiel. »*, le PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation) quant à lui est contesté par un intervenant : *« Il interdit les obstacles qui empêcheraient l'écoulement du fleuve, alors qu'il faudrait au contraire retenir l'eau. »*

Tandis que certains considèrent la restauration de moulins comme un levier de lutte contre les inondations : *« Le maintien des moulins peut contribuer à limiter les inondations et favoriser la continuité écologique »*, d'autres mettent en avant le drainage qu'ils jugent efficace : *« On voit encore des chantiers de drainage, le matériel est très efficace, et très rapide, en une journée on ne voit plus rien, comme à Barenton récemment. »*

Ruissellement

Alors que certains estiment que le ruissellement est aggravé par la nature des sols : *« Les sols ne retiennent plus l'eau : avant, l'eau stagnait en surface, maintenant le travail du sol trop fin fait une croûte et ça ruisselle en surface. »* d'autres rappellent l'importance des haies pour limiter les phénomènes de ruissellement : *« Vu la topographie de notre territoire, les haies jouent un rôle important pour conserver l'eau dans le sol et retenir la bonne terre. »* Le besoin de sensibilisation et d'accompagnement des agriculteurs sur ces pratiques sont évoqués : *« Il faut accompagner les agriculteurs sur les pratiques liées au ruissellement. »*

La question de prioriser les zones naturelles pour la recharge des eaux est aussi abordée : *« S'il faut stocker l'eau et s'il faut la répartir, la priorité est aux zones naturelles. »*

Réglementation

L'existence de moyens de contrôle a été perçue comme essentielle pour assurer la protection des milieux naturels et le respect des réglementations. Plusieurs participants ont souligné l'importance d'un contrôle efficace : *« L'OFB doit jouer un rôle de garant, en veillant à ce que les règles soient bien appliquées sur le terrain. »* Cependant, certains expriment aussi des réserves quant à la mise en œuvre : *« Il faudrait que l'OFB soit plus présent, mais aussi qu'il accompagne davantage les acteurs pour qu'ils comprennent l'intérêt des réglementations. »*

Le positionnement face à la réglementation est souvent perçu comme un équilibre délicat. Ainsi, des exploitants agricoles ont souligné leur volonté de respecter les règles, tout en insistant sur la nécessité d'un accompagnement adapté : *« Nous sommes conscients qu'il faut respecter la réglementation, mais il faut aussi qu'elle soit réaliste et qu'on nous donne les moyens de l'appliquer. »* Un autre intervenant a ajouté : *« La réglementation doit évoluer avec la réalité du terrain, sinon elle devient difficile à suivre et risque de pénaliser l'agriculture locale. »*

La réglementation est parfois perçue comme trop contraignante : *« On a l'impression que tout est interdit, alors qu'on essaie simplement de produire en respectant l'environnement. »* Enfin, plusieurs personnes ont insisté sur l'importance d'un dialogue constructif : *« Il faut que l'État, l'OFB et les agriculteurs travaillent main dans la main pour trouver des solutions qui respectent à la fois la nature et notre activité. »*

Le besoin d'un équilibre entre contrôle, accompagnement et adaptation des réglementations est exprimé, afin de préserver la biodiversité tout en soutenant une agriculture durable et responsable.

Enfin, certains représentants des collectivités locales dont les documents d'urbanisme sont en cours de rédaction alertent sur le risque que la réglementation qui sera prescrite par le SAGE puisse les rendre incompatible, dès leur mise en place, avant même leur approbation. Ils appellent à un travail de coordination afin de prendre en compte l'ensemble des documents concernés.

Biodiversité

Les zones situées entre la Sée et les côtières granvillais doivent faire l'objet d'une attention particulière pour préserver la biodiversité, « *Il faut continuer à planter des haies, à protéger les zones humides, et à éviter leur dégradation par des pratiques agricoles ou urbanistiques.* »

Une gestion raisonnée des ripisylves et la protection des zones humides, notamment en maintenant ou replantant des haies et en évitant leur dégradation par des pratiques agricoles ou urbanistiques non adaptées apparaissent au public essentielles au renforcement de la résilience du territoire.

« *La biodiversité est peu mise en avant. On s'attendrait à entendre milieux, espèces, services écosystémiques, alors qu'on ne parle que d'agriculture* » « *Les saumons sont mangés par les phoques dans la baie du Mont Saint Michel* » « *Les lamproies étaient peu connues dans la baie jusqu'à récemment selon un ancien pêcheur à pied* » « *On veut enlever les seuils alors qu'il est prouvé que les moulins ont un intérêt pour lutter contre les inondations* » « *La biodiversité est peu mise en avant. On s'attendrait à entendre milieux, espèces, services écosystémiques, alors qu'on ne parle que d'agriculture* »

Gestion des cours d'eau et risques

Entretien des cours d'eau et réglementation

Le manque d'entretien des berges est dénoncé par une partie du public : « *Le manque d'entretien de la végétation des cours d'eau conduit à des embâcles, des dépôts de sédiments qui limitent les écoulements.* », en partie expliqué par des procédures complexes à appliquer : « *Avant d'extraire les sédiments, il faut faire des analyses pour savoir s'ils contiennent de la pollution.* » ou encore la difficulté à identifier le milieu en présence : « *Il y a des dénominations inadéquates, difficile de savoir si c'est un fossé ou un cours d'eau* »

L'entretien réglementaire imposé aux riverains est estimé difficile à réaliser faute de moyens ou de main-d'œuvre : « *Le code rural oblige à entretenir les berges, mais beaucoup ne le font pas faute de temps ou de ressources.* ». La complexité administrative est aussi évoquée : « *C'est compliqué d'entretenir, il faut d'abord demander à la DDTM pour savoir ce qu'on peut faire ou pas.* » La réglementation en la matière est parfois jugée inadaptée et peu respectée : « *Le code rural n'est pas respecté, les cours d'eau sont mal nettoyés, ça bloque l'eau et ça déborde.* »

Plusieurs participants insistent sur le besoin de soutenir financièrement l'entretien : « *Le programme de restauration des cours d'eau doit comporter un volet végétation pour consolider les berges.* » La proposition d'un dispositif de rémunération ou d'incitation, comme un PSE (Paiement pour services environnementaux), est évoquée : « *Odyssée souhaiterait proposer un PSE cours d'eau pour rétribuer l'entretien des bords de cours d'eau.* » La mobilisation de différents acteurs, tels que les pêcheurs ou kayakistes, pour réaliser ces travaux est aussi évoquée : « *Qui peut faire le boulot ? Les pêcheurs, les kayakistes ?* »

L'assainissement

Certains constatent que les épisodes de fortes précipitations provoquent souvent des débordements des réseaux d'assainissement, notamment dans les zones urbanisées comme Avranches ou Jullouville : « *Le littoral subit les problèmes de mauvais fonctionnement de l'assainissement.* » et « *La plage d'Acqueville est régulièrement fermée à cause des pollutions.* »

La présence de substances médicamenteuses, PFAS, et autres polluants issus des activités humaines, est une préoccupation pour une partie du public : « *Que fait-on contre les PFAS et les CVM, les nitrates ou les phosphates ?* »

La nécessité d'investir dans des infrastructures plus performantes et de mieux gérer les eaux pluviales, est soulignée : « *Les travaux sur les réseaux coutent cher* », la durée requise à la réalisation de ces projets est abordée : « *Il a fallu 4 ans pour mener à bien les diagnostics des réseaux eaux usées et eaux pluviales sur Saint Pois. Maintenant, il y a un programme de travaux à mener pour résorber les anomalies* » et le rôle de la gestion des eaux pluviales dans ces phénomènes est souligné : « *Il faut mieux gérer les eaux pluviales pour éviter les débordements.* »

Enfin, le traitement des boues tel que pratiqué actuellement est remis en cause par un participant qui déclare : « *Les boues d'assainissement sont actuellement épandues sur les terres agricoles, mais ça ne pourra pas durer.* »

Urbanisme, gestion des zones à risque et patrimoine naturel

Urbanisation et risques d'inondation

L'urbanisation croissante de la zone littorale interroge « *A-t-on une idée de l'évolution de la population sur le littoral les 30 prochaines années ?* » Dans des zones à risque ou sensible, elle est source d'inquiétudes : « *Certaines zones ont été urbanisées alors qu'elles n'auraient jamais dû l'être en raison des risques d'inondation* » ou en raison « *de la présence d'amphibiens* ».

Le développement de projets immobiliers, sans qu'il soit tenu compte des exigences réglementaires, aggravant la vulnérabilité du territoire, est dénoncé : « *La gestion des eaux de pluie à la parcelle est obligatoire, mais la loi n'est pas respectée.* » La nécessité d'adopter une gestion plus prudente, en intégrant la nature dans la planification urbaine, est évoquée notamment à travers la gestion des eaux pluviales. Alors qu'un participant s'interroge : « *Y a-t-il d'autres revêtements que le bitume pour les parkings ?* », d'autres déclarent « *Au final, les nouveaux parkings plus perméables sont aussi plus jolis.* » mais le prix de ces aménagements est souligné pour expliquer le recours aux revêtements historiques « *On voit peu de parkings enherbés parce que cela coûte cher* ». La sensibilisation des acteurs du BTP apparaît indispensable à une partie du public : « *Il faut sensibiliser les professionnels du bâtiment à la récupération et à la réutilisation des eaux de pluie* » des pistes visant à limiter les prélèvements sur le réseau est avancée : la « *récupération des eaux de toiture vers une cuve enterrée (...) pour réutilisation pour les WC et le lave-linge...* ».

Enfin, certains représentants des collectivités locales soulignent le risque que les réglementations de documents supérieurs puissent rendre incompatibles, dès leur mise en place, les plans et programmations du périmètre du SAGE (PLUi⁵, PCAET⁶, ...) avant même leur approbation. Ils appellent à un travail de coordination afin de prendre en compte l'ensemble des documents concernés.

Gouvernance et Financement

Gouvernance et participation

Certains participants estiment que « *Les réunions ça ne sert à rien, personne ne fait rien* », d'autres considèrent qu'« *il est normal que le consommateur se pose des questions et c'est utile d'avoir des réponses* », insistant sur l'importance d'un dialogue constructif.

⁵ PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

⁶ PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial

Un intervenant souligne la nécessité d'une gouvernance plus inclusive, notamment de la part d'associations environnementales : *« les associations environnementales ne sont pas signalées dans les acteurs du territoire »*. Si certains déclarent qu'*« il y a trop d'agriculteurs dans les syndicats d'eau, ils orientent les décisions dans leur propres intérêts »*, d'autres considèrent qu'*« Il faut impliquer les agriculteurs dans les syndicats d'eau pour qu'ils prennent conscience des problèmes, plutôt que de les culpabiliser »*.

La légitimité du syndicat départemental est soulevée par un participant qui estime que le *« syndicat départemental permet d'éloigner le décisionnaire qui est moins soumis aux pressions locales sur le prix de l'eau, insuffisant pour renouveler les réseaux »*.

Alors qu'une partie du public exprime le souhait d'une clarification des rôles des différentes structures ; *« Je ne comprends pas à quoi servent toutes ces structures qui travaillent pour l'eau »* ou encore *« une usine d'eau ou station d'épuration, ça traite l'eau, je ne vois pas la différence. »* et souligne la nécessité d'une information accessible à tous : *« Il est important que les citoyens s'informent, mais il faut aussi que l'information soit compréhensible par tous, sans acronymes. »*.

Enfin, l'importance de faire vivre le SAGE est soulignée, déplorant que sur un autre bassin, il soit une *« coquille vide, c'est décevant quand on voit tout ce qu'il y a à faire »*.

Financement et investissements

Alors que certains participants s'interrogent : *« Pourquoi dépenser autant d'argent et qui paie ? »*, d'autres estiment que les investissements nécessaires pour la rénovation des réseaux, la gestion des eaux pluviales, la restauration des milieux, ou encore la mise en place de dispositifs de stockage d'eau, doivent être accompagnés de ressources financières suffisantes : *« Accompanyer, c'est bien mais avec quelles ressources financières ? »*, *« Quels sont les moyens financiers et humains du SAGE ? »*

Le coût des efforts réalisés sur l'assainissement est abordé : *« Le travail sur l'assainissement est visible et le contrôle de l'ANC (Assainissement Non Collectif) porte ses fruits. Cela a un coût pour les finances publiques. »*

Tandis que la question de la répartition des coûts entre acteurs publics, privés et citoyens est interrogée : *« Pourquoi devrait-on payer les agriculteurs avec nos impôts pour un service environnemental, plutôt que Lactalis par le prix du lait ? »*, tous n'abordent pas la question des coûts de la même manière : une partie du public est *« d'accord pour payer plus cher si ça va vraiment dans la poche des agriculteurs. »* alors qu'une autre estime que *« L'eau est déjà chère, on ne va pas en plus payer les agriculteurs pour qu'ils ne polluent pas notre eau »* estimant que *« Les agriculteurs obtiennent des autorisations de prélèvement d'eau, mais ne sont pas taxés comme les autres habitants »*.

Sensibilisation

Plusieurs personnes estiment que la sensibilisation des citoyens à l'importance de l'eau et des milieux naturels doit être renforcée pour encourager des comportements plus responsables, notamment des jeunes : *« Il faut sensibiliser les jeunes qui ont perdu le contact avec la nature et ne se rendent pas compte que l'eau est précieuse »* ou *« Il faut sensibiliser les jeunes, pour changer les comportements, l'eau n'est pas illimitée »*, ou en direction des gens de passage sur le secteur : *« Il faut éduquer à la rareté de l'eau »* et *« responsabiliser les estivants sur leur consommation d'eau »* ou encore du monde agricole *« Il faut travailler avec les agriculteurs pour qu'ils comprennent l'effet de leurs pratiques sur la qualité de l'eau »* mais aussi le secteur du BTP *« Il faut former les entreprises de travaux publics aux alternatives au « tout bitume »*.

Certaines initiatives ont été citées : *« La ville d'Avranches a organisé des balades guidées avec un technicien pour expliquer la désimperméabilisation dans les projets de réaménagement des places. »*

Si la communication et l'information générale sont évoquées comme permettant de susciter l'intérêt et l'engagement, « *il faut mobiliser les citoyens pour qu'ils viennent s'informer eux aussi.* »

Une personne relève la nécessité d'une communication plus forte sur la biodiversité et déclare qu'« *On ne communique pas assez sur la biodiversité : notre vie repose sur les insectes qui assurent la pollinisation nécessaire à la production de notre nourriture.* »

Le cahier d'acteur de la FDSEA

Par ce cahier, la FDSEA rappelle que « *les pratiques agricoles actuelles ...contribuent à maintenir un état de la ressource en eau satisfaisant sur un plan qualitatif et quantitatif* » et souligne que si elle partage « *les objectifs affichés pour un aménagement dans l'accès aux parcelles agricoles et la lutte contre l'érosion* », cela ne doit pas « *se traduire par une remise en cause en profondeur des systèmes agricole* », conduire à mettre en place « *des mesures contraignantes* », « *les dispositifs à mettre en œuvre devant rester volontaires* »

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/plan/ programme

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Précisions à apporter de la part du responsable du SAGE

- La priorisation des usages de l'eau a été soulevée durant la concertation. Il y aurait lieu de préciser si le SAGE traitera de cette thématique et de quelle manière.
- La capacité des syndicats d'eau à assurer un approvisionnement quantitatif suffisant aux différents acteurs du territoire a été questionnée. Le SAGE a-t-il compétence pour répondre à cette demande ?
- Les contraintes réglementaires à l'utilisation des eaux récupérées ont été questionnées. Le SAGE peut-il prendre en compte cette demande pour en faciliter l'usage ?

Recommandations du/de la garant.e pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

- Pour une bonne visibilité et lisibilité de la gouvernance du SAGE, il serait opportun que la CLE dispose de sa propre page au sein du site du SMPGA pour partager sa politique de l'eau avec le public et notamment les priorités qu'elle se donnera au regard des moyens financiers dont elle disposera.
- Associer le public jeune à travers son parcours scolaire ou par le milieu associatif.
- Poursuivre la sensibilisation large de l'ensemble des élus aux évolutions qui résulteront des travaux des différentes commissions au sein de la CLE.
- Compte tenu de l'inquiétude exprimée par certains élus sur le besoin de compatibilité entre les différents documents d'urbanisme et le SAGE, poursuivre la concertation avec ceux-ci paraît

nécessaire pour assurer une efficience des actions ou réglementations qui seront actées dans le PAGD⁷ et le règlement du SAGE.

- Prendre en considération les demandes éventuelles du milieu associatif de participer aux travaux d'élaboration du SAGE.

Fait le 30/06/2025

Les garant.e.s de la concertation

Sophie MARIE

Bruno BOUSSION



Liste des annexes

- Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s
- Annexe 2 Questionnaire en ligne
- Annexe 3 Cahier d'acteur de la FDSEA

⁷ PAGD : Projet d'Aménagement et de Gestion Durable

Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable			
Demande de précisions et/ ou recommandations 25/06/2025	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
<i>1. La priorisation des usages de l'eau a été soulevée durant la concertation. Il y aurait lieu de préciser si le SAGE traitera de cette thématique et de quelle manière.</i>			
<i>2. La capacité des syndicats d'eau à assurer un approvisionnement quantitatif suffisant aux différents acteurs du territoire a été questionnée. Le SAGE a-t-il compétence pour répondre à cette demande ?</i>			
<i>3. Les contraintes réglementaires à l'utilisation des eaux récupérées ont été questionnées. Le SAGE peut-il prendre en compte cette demande pour en faciliter l'usage ?</i>			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
<i>1. ☐ Pour une bonne visibilité et lisibilité de la gouvernance du</i>			

<i>SAGE, il serait opportun que la CLE dispose de sa propre page au sein du site du SMPGA pour partager sa politique de l'eau avec le public et notamment les priorités qu'elle se donnera au regard des moyens financiers dont elle disposera.</i>			
<i>2. Associer le public jeune à travers son parcours scolaire ou par le milieu associatif</i>			
<i>3. Poursuivre la sensibilisation large de l'ensemble des élus aux évolutions qui résulteront des travaux des différentes commissions au sein de la CLE.</i>			
<i>4. Compte tenu de l'inquiétude exprimée par certains élus sur le besoin de compatibilité entre les différents documents d'urbanisme et le SAGE, poursuivre la concertation avec ceux-ci paraît nécessaire pour assurer une efficience des actions ou réglementations qui seront actées dans le PAGD et le règlement du SAGE</i>			
<i>5. Prendre en considération les demandes éventuelles du milieu associatif de participer aux travaux d'élaboration du SAGE</i>			

L'eau, on en parle ?

Bonjour!

Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour nous donner votre avis par le biais de ce questionnaire, dans le cadre de la concertation préalable liée à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Sée et des Côtiers Granvillais.

La Commission Locale de l'Eau (composée d'élus, d'usagers et d'institutions du territoire) travaille depuis plusieurs années à l'élaboration de ce document cadre sur l'eau. Avant de finaliser ce travail, elle souhaite recueillir l'avis de l'ensemble des habitants et usagers du territoire, pour confirmer sa stratégie territoriale pour la ressource en eau.

Ce questionnaire comporte 13 questions (prévoir entre 5 et 10 minutes pour le remplir). Si vous souhaitez aller plus loin, nous vous proposons une seconde série de 19 questions (prévoir 10 minutes supplémentaires), à laquelle vous pouvez accéder en répondant "Oui" à la dernière question de cette page.

1/ Quel âge avez-vous?

- ☐ moins de 18 ans
- ☐ entre 18 et 30 ans
- ☐ entre 30 et 65 ans
- ☐ plus de 65 ans

2/ Indiquez nous votre code postal :

3/ Êtes vous en lien avec le domaine de l'eau?

- ☐ je travaille ou j'exerce des fonctions en lien avec l'eau
- ☐ je donne de mon temps libre dans un domaine en lien avec l'eau (vie associative, passion : pêche, chasse, nautisme...)
- ☐ je suis un simple usager de l'eau

4/ Votre catégorie socio-professionnelle

- | | |
|--|--|
| ☐ Agriculteurs, exploitants | ☐ Salarié |
| ☐ Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | ☐ Ouvrier |
| ☐ Cadres et professions intellectuelles supérieures | ☐ Retraité |
| ☐ Professions intermédiaires | ☐ Collégien/Lycéen/Étudiant |
| | ☐ Sans activité professionnelle |

5/ Pour quelle raison participez-vous à ce questionnaire ?

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Donner simplement mon avis sur l'eau
- ☐ Faire évoluer les choses
- ☐ Parce que j'ai été impacté par la ressource en eau ces dernières années (inondations, sécheresse...)
- ☐ Pour m'informer
- ☐ Autre : :

Comment avez-vous eu connaissance de ce questionnaire ?

- ☐ Dans la presse
- ☐ Par le site internet
- ☐ Présence sur le marché
- ☐ En mairie ou en discutant avec mes élus
- ☐ Autre :

6/. Avant ce questionnaire, aviez-vous déjà entendu parler d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux?

- ☐ Oui
- ☐ Non

7/ Qu'attendez-vous du SAGE Sée et Bassins Côtiers Granvillais?

- ☐ Je n'attends rien du SAGE
- ☐ Je ne sais pas ce que le SAGE va pouvoir apporter
- ☐ J'attends des choses du SAGE

Pouvez-vous précisez:

8/ A quoi pensez vous lorsque l'on vous dit "Eau" ?

Cochez 3 illustrations qui vous correspondent

☐ Eau potable 	☐ Inondation 	☐ Station d'épuration 
☐ Rivière 	☐ Moulin sur la Sée 	☐ Littoral 
☐ Abreuvement du bétail 	☐ Besoin en eau des plantes et des cultures 	☐ Biodiversité 

9/ Le diagnostic du SAGE Sée et Côtiers Granvillais a permis d'identifier 6 grands enjeux pour la ressource en eau, pouvez-vous les classer par ordre de priorité ?

Vous pouvez faire glisser chaque enjeu pour les classer par ordre de priorité (prioritaire en haut) ou choisir l'ordre de priorité de 1 à 6 (1 = prioritaire)

- ☐ Notre territoire est riche en milieux naturels liés à l'eau : cours d'eau, zones humides, bocage... Il faut préserver et maintenir cette richesse.
Enjeu identifié : **Maintien de la qualité de l'eau hydro-biologique du territoire.**
- ☐ Notre territoire produit sa propre eau potable, et doit donc garantir sa qualité.
Enjeu identifié : **Préserver la qualité des ressources pour l'eau potable**
- ☐ Notre territoire produit sa propre eau potable et doit donc garantir suffisamment d'approvisionnement.
Enjeu identifié : **Sécuriser les besoins en eau potable**
- ☐ Notre territoire évolue, notamment d'un point de vue climatique.
Enjeu identifié : **Anticiper les conséquences du changement climatique**
- ☐ La frange littorale de notre territoire représente une richesse patrimoniale spécifique.
Enjeu identifié : **Protéger la mer et ses activités associées.**
- ☐ Notre territoire est riche de nombreux acteurs, qui avancent déjà sur la protection de l'eau.
Enjeu identifié : **Harmoniser les dynamiques liées à la ressource en eau et optimiser la gouvernance**

10/ Quelles sont les évolutions du territoire qui vous inquiètent pour l'avenir? *3 réponses possibles*

- ☐ Evolutions climatiques (hausse des températures, périodes sèches plus longues, orages plus fréquents...)
- ☐ Croissance démographique et urbanisation
- ☐ Assainissement (eaux usées et pluviales)
- ☐ Approvisionnement en eau potable
- ☐ Evolutions des activités agricoles (difficultés de l'élevage, agrandissement des structures...)
- ☐ Disparition de certains milieux naturels (zones humides, bocage...)
- ☐ Risques naturels (submersion marine, inondations dans les terres...)

11/ La stratégie territoriale définie par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sée et Côtiers Granvillais est organisée autour de sept axes. Pouvez-vous choisir les trois qui vous semblent prioritaires?

3 réponses possibles

- ☐ Protéger les ressources et économiser l'eau potable
- ☐ Préserver la qualité de l'eau
- ☐ Protéger la biodiversité et les services qu'elle nous rend
- ☐ Prévenir les risques d'inondation
- ☐ Lutter contre la vulnérabilité aux vagues de chaleur
- ☐ Favoriser la recharge naturelle des nappes
- ☐ Accompagner les acteurs du territoire pour des changements profonds

12/ Êtes vous d'accord avec cette stratégie en 7 axes?

- ☐ Oui
- ☐ Non

13/ Souhaitez-vous approfondir ce questionnaire en répondant à une seconde série de questions, plus techniques?

- ☐ Non, je préfère m'arrêter là
- ☐ Oui, je souhaite approfondir

Un grand merci d'avoir pris sur votre temps pour nous donner votre avis !

Si vous souhaitez vous inscrire pour être informé de la suite, n'hésitez pas à remplir le [formulaire](#) sur notre site internet.

14/ Par rapport à la ressource en eau, êtes-vous plutôt intéressé(e) par :

Plusieurs réponses possibles

- ☐ la quantité de la ressource (consommation, assec dans les cours d'eau...)
- ☐ les risques naturels liés à l'eau (inondation, submersion marine...)
- ☐ la qualité de l'eau (eau potable, cours d'eau, eaux littorales...)

15/ Quels sont vos liens/usages liés à l'eau?

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Pêche
- ☐ Eau potable
- ☐ Arrosage
- ☐ Nautisme
- ☐ Abreuvement des animaux
- ☐ Baignade
- ☐ Autre .

Pouvez-vous préciser :

... ..

16/ 9 thématiques ont été principalement analysées dans le cadre de l'état des lieux et du diagnostic, pouvez-vous nous indiquer les trois qui vous semblent prioritaires ?

3 réponses possibles

- ☐ Lessivage des sols vers les eaux souterraines (et donc nitrates)
- ☐ Ruissellement (Matières en suspension et Phosphore)
- ☐ Milieux terrestres (zones humides, bocage...)
- ☐ Milieux aquatiques (cours d'eau, mares...)
- ☐ Ressource en eau (approche quantitative)
- ☐ Gestion des eaux pluviales
- ☐ Gestion des eaux usées
- ☐ Pollutions microbiologiques (bactériologie...)
- ☐ Risques naturels (inondation, submersion marine...)

Voyez-vous d'autres sujets liés à l'eau qui n'auraient pas été traités dans les 9 thématiques?

17/ Diriez-vous que la situation de la ressource en eau par rapport au passé (il y a plusieurs dizaines d'années)?

	S'améliore	Est identique	Se dégrade	Je ne sais pas
Pour la quantité d'eau (eau potable, assecs des rivières...)				
Pour la qualité de l'eau (au robinet, dans les cours d'eau...)				

18/ Comment qualifieriez-vous l'état de nos :

	Etat très satisfaisant	Etat plutôt satisfaisant	Etat plutôt insatisfaisant	Etat insatisfaisant	Je ne sais pas
Eaux souterraines					
Marais et zones humides					

Cours d'eau					
Eaux littorales					

19/ Indiquez, selon vous, ce qui est problématique sur notre territoire pour :

Eaux souterraines	
Marais et zones humides	
Cours d'eau	
Eaux littorales	

20/ Pensez vous que la situation future de notre ressource en eau va :

	S'améliorer	Etre identique	Se dégrader	Je ne sais pas
Pour la quantité d'eau (eau potable, assecs des rivières...)				
Pour la qualité de l'eau (au robinet, dans les cours d'eau...)				

Les 7 prochaines questions vous proposent pour chaque axe stratégique de classer, selon votre ordre de priorité, les propositions de la CLE. Pour cela, vous pouvez faire glisser chaque proposition (la plus prioritaire en haut) ou utiliser les menus déroulants (1 = prioritaire)

21/ Protéger les ressources et économiser l'eau potable

Plusieurs acteurs sont déjà engagés dans cette démarche sur le territoire (syndicats de production et de distribution notamment), la CLE du SAGE a donc proposé d'accompagner cette dynamique et d'en être le relais.

Classez les propositions suivantes par ordre de priorité (1 = prioritaire)

- ☐ Faire en sorte que la consommation des usagers soient de plus en plus sobres en eau potable
- ☐ Sécuriser la production, réduire les pertes et développer des nouvelles techniques de valorisation des eaux en tant que ressource (eaux de pluie, eaux usées traitées...).
- ☐ Mieux connaître la ressource (quantité et qualité) en eau potable et la préserver. La notion de ressource englobe les eaux superficielles mais également les eaux souterraines.
- ☐ Affiner la connaissance des besoins des acteurs du territoires (particuliers, activités économiques dont agriculture...)

Vous souhaitez apporter des compléments sur ce premier axe stratégique :

--

22/ Préserver la qualité de l'eau

Cette thématique est très transversale et traite de nombreux sujets (nitrates, matières en suspension, bactériologie, phytosanitaires...). Lors du diagnostic, le ruissellement des eaux de pluie est l'un des constats les plus récurrents, et donc l'enjeu majeur pour la qualité de l'eau sur le territoire.

Classez les propositions suivantes par ordre de priorité (1 = prioritaire)

- ☐ Poursuivre la réduction des quantités de produits utilisés sur le territoire (certaines molécules de produits phytosanitaires notamment).

- ☐ Continuer à améliorer les systèmes d'assainissement collectifs et individuels.
- ☐ Limiter l'érosion lors des fortes pluies, entraînant une partie des sols dans les cours d'eau (eau trouble), qui peut impacter la biodiversité (colmatage des fonds de nos rivières).
- ☐ Travailler sur le sujet de la gestion des eaux pluviales, qui peut également être un facteur dégradant pour la qualité de l'eau (surfaces urbanisées ou imperméabilisées).
- ☐ Encore mieux travailler sur l'utilisation raisonnée de l'azote dans un contexte agricole d'élevage.

Vous souhaitez apporter des compléments sur ce second axe stratégique :

23/ Protéger la biodiversité et les services qu'elle nous rend

La biodiversité de notre territoire est particulièrement riche, puisque nous avons une très forte variété d'espaces naturels et agricoles. Mais elle est souvent peu connue, et sa préservation doit être envisagée en lien avec les activités existantes sur le territoire.

Classez les propositions suivantes par ordre de priorité (1 = prioritaire)

- ☐ Améliorer la continuité écologique sur les cours d'eau du territoire, tout en maintenant l'Histoire et le Patrimoine architectural de certaines installations.
- ☐ Pouvoir valoriser les pratiques vertueuses mises en place par l'activité agricole sur le territoire. Pour cela, une réflexion globale doit être menée avec tous les acteurs pour que la haie ou les zones humides puissent être reconnues comme ayant un intérêt global, et faire l'objet de financements variés (bilan Carbone, ressource énergétique...)
- ☐ Poursuivre la préservation des zones humides et du bocage sur le territoire. Leur prise en compte par l'ensemble des acteurs (urbanisme, agriculture, gestionnaires de voiries ou de réseaux...) doit être améliorée, et accompagnée d'un cadre réglementaire qui s'applique à tous..

Vous souhaitez apporter des compléments sur ce troisième axe stratégique :

24/ Prévenir les risques d'inondation

Plusieurs Plans de prévention des risques (inondation, submersion marine...) existent déjà sur le territoire. En complément de ces plans de prévention déjà en application sur le territoire, le SAGE peut également jouer un rôle dans la prise en considération du risque.

Classez les propositions suivantes par ordre de priorité (1 = prioritaire)

- ☐ Développer la gestion des eaux pluviales de nos villes et villages, au travers des documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement.
- ☐ Mieux appréhender le fonctionnement hydraulique global des bassins versants (haies, fossés, réseaux) pour que chaque porteur de projet (économique, urbain, agricole...) puisse évaluer le risque d'inondation.
- ☐ Encadrer certaines pratiques pouvant entraîner localement des dysfonctionnements (suppression de talus anti-érosifs par exemple).
- ☐ Renforcer la culture du risque sur le territoire en communiquant et en accompagnant les études réalisées (Plans de Prévention des Risques notamment)

Vous souhaitez apporter des compléments sur ce quatrième axe stratégique :

25/ Lutter contre la vulnérabilité aux vagues de chaleur

Le territoire et sa ressource en eau sont encore relativement épargnés par les incidences des évolutions climatiques des dernières décennies, mais il apparaît nécessaire de ne pas oublier la vulnérabilité aux vagues de chaleur.

Classez les propositions suivantes par ordre de priorité (1 = prioritaire)

- ☐ Travailler avec le monde agricole pour adapter les techniques culturales aux nouvelles contraintes climatiques.
- ☐ Accompagner l'adaptation du monde économique aux changements climatiques
- ☐ Continuer les travaux menés par les producteurs et distributeurs d'eau pour anticiper les périodes critiques (forte consommation et faible disponibilité de la ressource)

Vous souhaitez apporter des compléments sur ce cinquième axe stratégique :

26/ Favoriser la recharge naturelle des nappes

Cette thématique est actuellement peu développée sur le territoire, que ce soit en secteur urbain ou rural. Pourtant, la ressource en eaux souterraines est primordiale pour notre bassin versant de la Sée et des Côtiers granvillais, qui dispose principalement de petites nappes souterraines.

Classez les propositions suivantes par ordre de priorité (1 = prioritaire)

- ☐ Mieux connaître la ressource souterraine sur l'ensemble du territoire, et notamment ses usages (eau potable, abreuvement du bétail, process industriels...)
- ☐ Encadrer cette notion d'infiltration des eaux pluviales pour permettre de l'appliquer partout sur le territoire du SAGE
- ☐ Développer la culture de l'infiltration dans les nouveaux projets urbains, pour permettre l'infiltration des eaux de pluie

Vous souhaitez apporter des compléments sur ce sixième axe stratégique :

27/ Accompagner les acteurs pour des changements de comportement profonds.

Malgré le constat positif de notre territoire, certaines pratiques existent encore et peuvent avoir un impact fort sur la ressource en eau (consommation excessive d'eau, non maîtrise de nos rejets, aménagement du territoire...). La CLE souhaite donc, par le biais du SAGE, permettre de modifier ces comportements et les faire évoluer pour valoriser et développer les pratiques vertueuses.

Classez les propositions suivantes par ordre de priorité (1 = prioritaire)

- ☐ Mettre en valeur notre patrimoine, nos ressources et leurs fragilités, au travers d'actions déjà mises en place, d'actions de communication ou de sensibilisation, en s'appuyant sur les structures existantes (associations, collectivités, formations...)
- ☐ Développer la valorisation économique de certaines pratiques agricoles vertueuses pour la ressource en eau, pour qu'elles soient de moins en moins perçues comme des contraintes.
- ☐ Valoriser les actions ou les pratiques innovantes, qui permettent de mieux respecter la ressource dans toutes nos activités ou tous nos usages liés à l'Eau
- ☐ Fédérer l'ensemble des acteurs de la ressource en eau pour créer des synergies entre toutes les approches déjà menées ou allant être menées sur le bassin versant

Vous souhaitez apporter des compléments sur ce septième axe stratégique :

--

28/ Selon vous, le rôle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux devrait être :

- ☐ d'être en veille, pour améliorer la connaissance liée à l'eau sur le territoire
- ☐ de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques
- ☐ d'accompagner les usagers dans l'évolution de leurs pratiques
- ☐ de former les professionnels pour faire évoluer leurs pratiques
- ☐ de réglementer pour faire évoluer certaines pratiques

Merci de déposer ce questionnaire :

- ☐ lors des réunions publiques
- ☐ sur les marchés où nous serons présents
- ☐ au siège du SMPGA au pôle de l'Eau à Saint-Pair sur Mer
- ☐ à l'antenne sud du SMPGA à l'écoparc de Tirepied sur Sée
- ☐ par courrier au SMPGA - 240 rue Ampère - 50380 Saint-Pair sur Mer

Un grand merci d'avoir pris sur votre temps pour nous donner votre avis !

Cette concertation préalable va se dérouler du 1er Avril au 31 Mai 2025. Un rapport d'analyse de ce questionnaire sera produit dans les semaines qui suivront la fin de la concertation. Vous pourrez consulter ce rapport (et le bilan de la concertation qui sera produit par les garants) sur notre site internet, dans la rubrique [téléchargement](#) en Juin ou Juillet 2025.

Si vous souhaitez vous inscrire pour être informé de la suite, n'hésitez pas à remplir le [formulaire](#) sur notre site internet. sage-see-cotiers-granvillais.fr

CAHIER D'ACTEUR

D BAT PUBLIC ELABORATION DU SAGE S E ET COTIERS GRANVILLAIS
DU 01 AVRIL AU 31 MAI 2025

CAHIER D'ACTEUR N  - Avril 2025

**FDSEA de la Manche****Contact**

BOULE Nicolas
Maison de l'agriculture
Avenue de Paris
50009 SAINT-LO Cedex
02 33 06 48 32 / 06 89 26 36 08
Mail : fdsea50@fdsea50.fr
Site-internet : Site FDSEA50

Pr sentation de la structure

La F d ration D partementale des Syndicats d'Exploitants Agricole (FDSEA) est le syndicat majoritaire de la Manche dont le si ge social est   Saint-L . La FDSEA de la Manche a  t  cr  e en 1946   Coutances. Elle est affili e de la F d ration Nationale des Exploitants Agricoles (FNSEA).

La FDSEA de la Manche est administr e par un Conseil d'Administration compos  d'environ 80 membres repr sentant le territoire, les productions et sections sociales. L'ensemble de ces administrateurs  lisent un Bureau compos  d'une vingtaine de membres.

LES GRANDES QUESTIONS DU D BAT**Auxquelles vous pouvez r pondre :****Agriculture,  conomie, environnement**

Contribution de la FDSEA   l' laboration du SAGE de la SEE et des C tiers Granvillais

1. Les agriculteurs ont garanti la qualit  de l'eau

La préservation de la qualité de l'eau par les agriculteurs en particulier les éleveurs a été souligné lors des réunions de concertation organisées en amont de la procédure d'élaboration du SAGE.

Les pratiques agricoles actuelles qui ne cessent d'évoluer sur le périmètre du SAGE contribuent à maintenir un état de la ressource en eau satisfaisant sur un plan qualitatif et quantitatif tout en participant à un entretien des paysages diversifié sur le territoire

2. Des objectifs partagés sur les propositions d'action avec des réserves

Les objectifs affichés pour un aménagement dans l'accès aux parcelles agricoles et la lutte contre l'érosion qui sont partagés par la FDSEA ne doivent pas cependant se traduire par une remise en cause en profondeur des systèmes agricoles qui ont fait preuve de leur efficacité pour répondre aux enjeux environnementaux.

Insérer ici votre texte

3. Les agriculteurs sont les maillons indispensables pour le maintien de l'activité économique et l'entretien du territoire

Pour rappel, un agriculteur génère sept emplois en amont et en aval de son activité dans des corps de métiers aussi divers que le bâtiment, l'industrie et les services sur le SAGE.

Il est donc primordial de conserver une agriculture productrice de biens alimentaires et garante de la souveraineté alimentaire, une agriculture en adéquation avec des systèmes évolutifs dépendants d'un contexte politique et économique mouvant au niveau français, européen et mondial

CONCLUSION

Assurer la vivabilité des systèmes agricoles pour le renouvellement des générations

Les projections démographiques dans le sud Manche prévoient par ailleurs que plus de 50 % des agriculteurs vont cesser leur activité dans les cinq ans à venir.

Pour répondre aux défis de renouvellement des générations en suscitant des vocations, le SAGE doit veiller à ne pas proposer des mesures contraignantes qui ne permettrait pas de constituer des outils viables et transmissibles pour installer des jeunes agriculteurs en leur garantissant des perspectives de développement.

Les dispositifs à mettre en œuvre sur le plan agricole doivent rester volontaires et financés à la hauteur des enjeux pour continuer à préserver la ressource en eau sur le SAGE.